ADDENDA À L'ADDENDA DE L'AVIS PUBLIC
ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Veuillez prendre note qu'une modification additionnelle a été apportée à l'avis public publié le 10 octobre 2025 ainsi qu'à l'addenda déjà publié, relativement à la date limite pour la réception des demandes d'inscription à la liste électorale, des procurations et des demandes de vote par correspondance.

Nouvel horaire pour la date limite de réception :

La date limite pour transmettre au bureau du président d'élection une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance est désormais fixée au 20 octobre 2025 à 19 h. Toute demande reçue après cette heure ne pourra être considérée.

Les modalités de transmission des documents (par la poste ou par courriel, après impression et signature) demeurent inchangées. Les formulaires requis sont accessibles sur le site web de la Ville de Bromont ou sur demande auprès du bureau du président d'élection.

Nous invitons toute personne concernée à tenir compte de cette nouvelle échéance afin d'assurer la bonne prise en charge de sa demande.

Pour obtenir des renseignements additionnels ou pour toute question en lien avec ce processus, veuillez communiquer avec le bureau du président d'élection :

88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1
Téléphone : (450) 534-2021
Courriel : greffe@bromont.com

Bromont, le 17e jour d'octobre 2025

Bernard Caouette, avocat
Président d'élection